Date: lun. 29 juil. 2019

Merci Johnny !!!

St-BARTH

Comment peut-on être à la fois, quand ça vous arrange :

- Suisse pour fuir l'impôt sur le revenu d'argent gagné en France,
- tout en restant Français pour s'assurer des meilleurs soins médicaux aux moindres frais,
- sans oublier de revendiquer le sol américain pour signer un testament « hors du commun »
- et maintenant Saint Barthois de cœur pour y être enterré et éviter tous les frais de succession.

CERTAINS LE DÉCOUVRENT MAINTENANT, MAIS ON LE SAVAIT DÉJÀ.

Voilà, lisez, il avait bien une raison de se faire enterrer à St Barth : pas d'impôts sur les successions. En avez-vous entendu un mot à la télé ?

En fait, pas de surprise : explication pour cet « amour » démesuré pour St Barth.

Ce joli paradis fiscal est FRANCAIS !!! Pour les résidents depuis + 5 ans, pas de TVA, pas d'ISF, pas d'impôts sur le revenu, ni d'impôts sur les successions.

Bref, en choisissant la petite île des Antilles comme ultime demeure, Johnny a fait un sacré dernier pied-de-nez au fisc, et à nous les gentils contribuables.

Et en plus, on payait les motards de la gendarmerie pour l'accompagner à l'avion et ainsi se soustraire au paiement des impôts que nous payons.

De fait, le statut de Saint-Barthélemy est tout à fait légal, puisqu'il a été négocié avec l'État en 2007.

Seule la Belgique en Europe a inscrit cette île sur sa liste noire.

Par contre, lors de l'ouragan qui a frappé durement St Barth., on a fait appel aux braves Français de la métropole (brebis bêlantes et consentantes) pour payer les dégats : Solidarité oblige !!!

« C'est peut-être pour cette raison que les retraites sont minorées de 1,89% par la nouvelle CSG. (les 1,7% annoncés, sont calculés sur le brut, donc en net, cela fait environ 1,89 %). Il faut bien venir en aide aux fortunés de St Barth....... »

Faites suivre